

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de carte nationale d'identité sont traitées avec la même procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

A Beaufort-en-Anjou **la demande de carte nationale d'identité pourra être enregistrée à la mairie de son choix, et non plus obligatoirement à la mairie de domicile.**

Liste des autres mairies équipées dans le Maine-et-Loire : [cliquez ici](#)

Préinscription

Avant de prendre rendez-vous à la mairie et afin de faciliter votre démarche, vous pouvez **pré-remplir un formulaire en ligne** sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Ce dispositif de « **pré-demande** », entièrement **gratuit**, ne concerne que les informations administratives de l'usager, il est facultatif. Il est possible d'**utiliser le formulaire Cerfa papier**.

Votre dossier doit-être rempli au préalable avant le rendez-vous. Pour le remplir vous devrez connaître les noms, prénoms, date et lieux de naissance de vos parents.

> En ligne : [ants.gouv.fr](https://www.ants.gouv.fr)

> Explications en vidéo (tutoriel) :

Dépôt du dossier et retrait du titre

La prise d'empreintes se fera lors de votre dépôt de dossier en mairie.

Après saisie de votre dossier complet, le service état civil de la ville vous informera de la mise à disposition de votre carte d'identité.

Coût d'une carte nationale d'identité

La carte nationale d'identité est gratuite, sauf en cas de perte ou de vol (25 €).

Où se procurer un timbre fiscal ?

- En ligne : [acheter un timbre fiscal sur timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)
- Chez les buralistes : les timbres fiscaux dématérialisés. Le flash code doit être présenté à l'agent de mairie pour qu'il puisse le scanner.
- Auprès d'un centre des finances publiques, d'une trésorerie ou d'un service des impôts des entreprises (SIE).

Pour toute autres questions consulter le site du service public : [cliquez ici](#)